

L'an deux mille vingt, le sept décembre, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance selon les modalités de la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 20 novembre 2020

Nombre de délégués : 27

Nombre de voix : 69

Présents titulaires (25) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Julien BAZUS pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Michel CAPERAN pour la Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Madame François CAREME pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Christophe CATHUS pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté des communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Xavier DANNEY pour la Communauté d'agglomération d'Arcachon Nord
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Madame Véronique DE MAILLARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGAGRAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Olivier GEORGIADIS pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Madame Christine MOEBS SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Présents suppléants (2) :

Monsieur Bruno FLEURY pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan

Pouvoirs (2) :

Monsieur Christian PRADAYROL à Monsieur Gérard BAGNOL
Madame Sylvie AUBERT à Monsieur Frankie ANGEBAULT

Secrétaire de séance :

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

**DELIBERATION 2020_030 : ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE
N°2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération 2019_033 du Comité Syndical du 09 décembre 2019 relative à l'adoption du budget primitif 2020,

Vu la délibération 2020_009 du Comité Syndical du 06 mai 2020 relative à l'adoption du budget supplémentaire 2020,

Vu la délibération 2020_018 du Comité Syndical du 21 septembre 2020 relative à l'adoption de la décision modificative n°1,

Vu la délibération 2020_012 du Comité Syndical du 6 mai 2020 relative à l'adoption de la convention de financement de la ligne Express Créon <> Bordeaux,

Considérant la convention de cofinancement d'exploitation de la ligne Bordeaux – Créon,

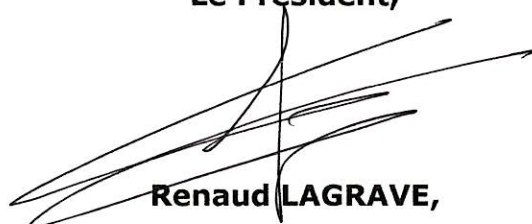
Considérant l'actualisation contractuelle des coûts,

Considérant le besoin d'un virement de 10 900,00 € au sein de la section de fonctionnement en dépenses du chapitre 011 (Charges à caractère général) vers le chapitre 67 (Charges exceptionnelles) et l'inscription de la recette d'équilibre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'adopter la Décision Modificative n°2 annexée à la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Le Président,



Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération 2020_030 Annexe 1

1/ Dans le cadre de la convention de financement 2019/2020 de la Ligne express expérimentale Créon <> Bordeaux, l'article budgétaire concerné n'étant pas suffisant provisionné, il est proposé d'effectuer le virement suivant ainsi que l'inscription d'une dépense et d'une recette supplémentaires :

Détail du virement		CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	BP + BS 2020	BP + BS + DM 2020
D E P E N S E S	ORIGINE	011	611	- 10 900,00 €	766 619,19 €	755 719,19 €
		Charges à caractère générale	Contrats de prestations de services			
	EXTREMITE	67	6748	+ 10 900,00 €	639 100,00 €	650 000,00 €
		Charges exceptionnelles	Autres subventions exceptionnelles			

		CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	BP + BS 2020	BP + BS + DM 2020
D E P E N S E S	Inscriptions supplémentaires	011	617	+ 28 000,00 €	737 000,00 €	765 000,00 €
		Charges à caractère générale	Etudes et recherches			
R E C E T T E		74	74758	+ 28 000,00 €	622 000,00 €	650 000,00 €
		Dotations, subventions et participations	Autres groupements			